

---

Adresse de la société populaire de Landrecy, qui invite les représentants législateurs à continuer leurs glorieux travaux, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Landrecy, qui invite les représentants législateurs à continuer leurs glorieux travaux, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 437-438;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0437\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0437_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ger à notre sujet, permettre que la Société populaire et républicaine d'Ingouville épanche ici une partie de la reconnaissance dont elle est pénétrée envers les vertueux représentans Lacroix, Legendre et Louchet, vos dignes collègues, pour le signalé service qu'ils ont rendu à la chose publique en purgeant le sol de la liberté, et surtout le canton que nous habitons, de cet infâme corrupteur, de ce vil agent du traître Dumouriez, de cet exécration anthropophage en un mot, car après les trames perfides qu'il avoit ourdies pour faire massacrer deux communes voisines, celle du Havre-Marat et celle d'Ingouville qui, avant de le connoître, jouissoient paisiblement des douceurs d'une tranquillité dont on ne peut se flatter de trouver d'exemple que dans le sein d'une famille bien organisée, que lui restoit-il encore à faire autre chose, sinon que de se repaître des entrailles palpitantes de ses victimes, si son complot atroce eut été suivi du succès qu'il en attendoit. Et quand bien même, ce qui n'est pas puisque nous avons les preuves du contraire, les citoyens Legendre, Louchet et Lacroix n'auroient en toute leur vie, rendu que ce seul service à leurs concitoyens, pourroit-on révoquer en doute, que par ce seul trait aussi, ils n'aient bien mérité de la patrie; et à ce titre ne leur doit-on pas voter des remerciements qui ne peuvent être que la très foible expression de la reconnaissance sans bornes dont la Société populaire d'Ingouville leur est redevable.

Mais comme nous nous apercevons que la surabondance de joie difficile à comprimer dont la Société est pénétrée nous a un peu écarté du sujet que nous avons d'abord dessein de traiter, nous y revenons, Citoyens représentans, avec une satisfaction à laquelle la variété des sujets prête encore de nouveaux charmes. Elle a donc aussi pris l'arrêté de vous témoigner sa gratitude infinie de la vigilance toujours active que vous exercez sur les ennemis du bien public et de vous faire connoître que la preuve que vous venez de donner à la République étonnée en déjouant un complot dont le souvenir seul fait reculer d'effroi l'humanité, restera à jamais gravée dans sa mémoire en caractères de feu.

C'est, pénétrée de la plus vive indignation à la simple lecture du rapport des dangers que la patrie a courus et que vous avez encore une fois détournés que, s'élevant en masse par un mouvement spontané, elle a proféré à l'unanimité le serment solennel de supporter plutôt mille morts que d'abandonner la Convention nationale et, en un mot, de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang... Elle vient de le prononcer ce serment, Citoyens représentans, et elle ne s'y montrera pas parjure... Elle ose jurer de nouveau de le soutenir par la Convention nationale, par la Montagne sacrée, par le Comité de salut public, par les noms de tous les patriotes qui ont eu l'honneur de verser leur sang pour le salut de la patrie et enfin par la patrie elle-même. S. et F. »

A. DELANNOY (*v.-présid.*), GUÉROU (*secrét.*), GUÉRARD (*secrét.*), BRINEAU (*secrét. suppl.*), HOSTINGUE, FIDELIN, CHAUVIN, Jean PETIT, HAVILLE (*secrét. suppl.*), MARIMON, PAPIN.

l'

[La Sté popul. de Lagny, à la Conv.; s. d.] (1).

« Citoyens représentans,

Grâces à votre fermeté, à votre énergie, la Patrie est encore une fois sauvée, et la liberté triomphante. Pénétrée de la plus juste indignation contre des hommes qui s'étaient acquis la confiance du peuple pour le trahir, nous allons redoubler notre surveillance contre les intrigans, les ambitieux, les royalistes; en un mot contre les aristocrates de toute espèce, et nous vous assurons que leurs complots seront déjoués. Restez à votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté et de l'égalité soient entièrement vaincus et exterminés. Si quelques traîtres osaient de nouveau conspirer contre vous, nous jurons de voler à votre secours, et de combattre jusqu'à la dernière goutte de notre sang les scélérats qui tenteraient à votre dissolution. »

VOISIN (*v.-présid.*), DUCHARNE (*secrét.*), SOYER (*présid.*), DUGENDRE (*secrét.*), BENOIST (*secrét.*), MIROCHER, BERTHOUD (*secrét.*), SYMONET, VERDEZ, LALLEMANT, Noël BÉVILLE, HARDY, GAUSSION, LAMIRE, PÉRIER, MOYNE, BRUNER jeune, DESCHESNES, AJOUST, CASAURAND, STOUTHUYSEN, COURANT, COULON, JORRY, GRAVOIS, TRIBOUT, FAYGNE, BRUNER l'aîné, CORBET, RIVIÈRE, NAUDIN, DELAIRE, DOUAY, BERNARD, RÉMY, CHAUBERT, DOUAY, NIVET, GIRAUDÉ, CARRÉ, VERNOIS fils, MERCIER fils, DECAN, L.-J. MAURICE, HUE, DUMONT fils, LAUGET, POINCHET, CÉSAIRE, DARDEINE, DRUET, MILLET, LANDIN, FONTAINE, TRÉSY, NICARD, Hubert PÉPIN, L. AUVRAY, MICHEL, DAMBRUER, CAILLY, GAUDON, HUET, BIDAULT, VERNEAU, GUIONET, GUINARD, ROBIN, PUARD, DIMANCHE, BOURDON, LACAVE, SAUMON, MABILLE, ORANGE, J.-B. MIQUELARD, BALZAC, MARIÉ, TROUARD, CHARPENTIER, BUREAUX, L. CHÉSY, RENAULT, BRASSEUR, GOBIN, SOLLET, DAVAUX, GIRAUX, LE COURT, L. FORTIER, HANRY, SERGENT, CARRÉ, BOUCHÉ, LALLEMANT, TRAMBLAY, MATHIAS, BAUCHERON [et 10 noms illisibles].

m'

[La Sté popul. de Landrecy, à la Conv. ; 1<sup>er</sup> germ. II] (2).

« Pères de la patrie,

Gloire immortelle soit rendue à nos Comités de salut public et de sûreté générale, ils ont encore sauvée la patrie. Des traîtres vouloient rétablir la constitution du despotisme; ils se couvroient du manteau de la démocratie pour tromper les yeux du peuple, mais vous le leur avez arraché, et le Tribunal révolutionnaire nous en fera bientôt justice.

On a dit à notre tribune, que les fils de cette conjuration, tenoient a bien des départemens. Pourrions-nous en douter après la trahison découverte dans notre commune, et qui devoit livrer Landrecy aux Autrichiens? Mais nous veillons, père de la Patrie! Comptez sur les hommes du Nord; ils mourront tous

(1) C. 299, pl. 1048, p. 42.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 53.

avant de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la liberté et à l'unité de la République. Nous sommes ici en insurrection. Oui! mais c'est contre les tirans étrangers. Malheur à eux s'ils osoient tenter la conquête de notre ville. Si le hasard des combats trompoit la valeur de nos défenseurs, si les despotes profanoient le temple de la Liberté, Nouveau Sanson, nous secouerions les colonnes de l'édifice, et nous les engloutirions avec nous sous ses débris.

Continuez vos glorieux travaux, immortels Législateurs; et si des enfants dénaturés osoient attenter à la Liberté des pères de la Patrie, appelez auprès de vous les hommes du Nord. D'une main ils sauront défendre leur territoire, et de l'autre la vie de leurs représentans. S. et F. »

GIRARD (*secrét.*), HOMO, RUPHY (*présid.*).

n'

[*La Sté popul de Langres, à la Conv.; 2 germ. II*] (1).

« Dignes représentans du Peuple,

La Société populaire et républicaine de Langres qui a été des premières à voter la mort de l'infâme Capet, n'attendra pas que le glaive de la loi ait frappé les nouveaux conspirateurs pour les vouer à l'exécration de tous les siècles et pour vous exprimer toute la reconnaissance que lui inspirent les mesures répressives que vous venez de prendre.

Que la foudre nationale extermine avec éclat les monstres déguisés qui assez insensés pour tenter de nous donner un maître trafiquoient avec l'ennemi du dehors du sang de nos frères et avoient la barbarie de vouloir armer le peuple contre lui-même! Que la dernière heure sonne pour les scélérats hypocrites qui n'ouvroient à la liberté leurs bras parricides que pour l'étouffer dans leurs embrassemens et s'enrichir ensuite de ses dépouilles! Que l'intrigue et la cupidité soient en horreur aux hommes libres! Que de saintes institutions honorent le culte des vertus républicaines et que le complément de l'enseignement public soit l'étude de l'homme! Que le burin de l'histoire nous rende en traits caractéristiques les Protées et les Catilina de la Révolution et que le sang de ces traîtres coule en expiation de leurs forfaits!

Pour nous, constamment unis au faisceau sacré de la liberté, nous n'oublierons jamais que c'est vous qui l'avez placé au sommet de la sainte Montagne et que nous vous devons le premier de tous les biens ».

C. MULSON (*présid.*), MUNIÈRE (*secrét.*), FORGEOT, GUILLAUME (*secrét.*), F. NOUVELIER (*secrét.*). — Le conseil général de la commune: REGNART père, THOMAS, PY, VALTER, DAQUIN, VERDET, VIREY, REBILLY, JACQUINOT, J.-Fr. LUQUET, C. CHAUDOT, J.B. HUMBLLOT, BESANÇON, NICOLAS, FORGEOT, CAILLET, CARDENCE, FORGEOT, GUILLAUME, BELIN, PETITOT aîné, BARBIER, PETITOT (*subst. de l'agent nat.*), HUMBLLOT (*agent nat.*), GUERINOS. —

Le tribunal du district : DURON (*juge, présid.*), N. BOUVENOT, COURNAUTY, ARQUILOT, C. MULSON (*commissaire nat.*), JACQUINOT-MATHIEU (*greffier*). — L'administration du district : MUGUIS, DODERET, DARANTIER, HAVÉLET, MANCI, DECHANETS, DÉGAUD, BRAZARD (*agent nat.*).

o'

[*La Sté popul. de Lesparre, à la Conv.; 27 vent. II*] (1).

« Législateurs,

Les mouvements séditieux que des agitateurs soudoyés sans doute par Pitt et Cobourg ont tâché de faire éclater dans la cité célèbre que vous habitez, ont profondément affligé nos cœurs républicains. Que signifient ces placards incendiaires affichés dans tous les coins de Paris ? Quel est le coupable dessein des monstres qui prêchent dans ce moment l'insurrection ? L'insurrection ! Grand Dieu ! et contre qui ? contre les conspirateurs ? Ils tombent chaque jour sous le glaive de la loi. Contre les ennemis de la Révolution ? Vous venez de les condamner à de justes peines et nous applaudissons au décret révolutionnaire que vous avez rendu contre eux. Contre les modérés ? mais vous leur avez déclaré une guerre à outrance. Contre qui donc faut-il se mettre en insurrection ? contre la Convention nationale, contre la sainte Montagne ? Ah ! qu'ils soient engloutis jusque dans les plus profondes entrailles de la terre, les scélérats qui ont formé cet infernal projet. Oui, mettons-nous en insurrection, mais contre ces ambitieux qui voudraient s'emparer des rênes du gouvernement, pour vendre ensuite notre liberté aux tigres couronnés de l'Europe. Mais non ! ces vils insectes seraient trop honorés de voir le peuple français user contre eux du droit sacré de l'insurrection !... Législateurs, vous êtes entourés de la confiance nationale. Eh bien ! déployez toute l'énergie du peuple que vous représentez ; frappez de votre foudre vengeresse les factieux qui provoquent l'insurrection. La France entière applaudira à votre fermeté. Malgré les clameurs de l'envie, restez à votre poste jusqu'à la paix, parce que le peuple le veut, et qu'il vous a rendu responsable de son salut ».

F. MOUTARDIER, DOUTHÉ, DÉRREM (*présid.*), PANNETIER, Jac. BERNARD, ROMAT, LUSSAC, ROUX aîné, BERNARD, C. MOUTARDIER, POTIÉ, GUARRY aîné, MONIER, VENDRYES, BERNARD, MONNEIN, BONNORE jeune, BIDAUT fils, BERNON, LEBEUF fils, BENNISSAT, GARCEAU, VAREILLE, RAIMBEAUX, DUPUY, BROCHARD, ADDER fils, CARDINAL, PATIN, S. MONNEINS, MORTEVAL, BAGUENORD, CONSTANT, REY, VILLAS, P. BONNORE, REY, COIFFARD, ROUGEAU, MAURIN, BERNARD, J. SUPERNA, CARTEYRON, COIFFARD fils, CLOUZEL, CONSTANT.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 64.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 52.